

- 8 JUIN 2007



Secrétariat général

Direction de
l'administration
générale
Service du personnel et
des affaires sociales

Mission de la politique des
personnels

Affaire suivie par
Pierre Coural

poste
01 40 15 83 89

Références
DAG/SPAS/MPP/PC-07. 174

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
France

Téléphone 01 40 15 80 00
Télécopie 01 40 15 80 02

La directrice de l'administration générale

Le directeur de l'architecture et du
patrimoine

à

Mesdames et Messieurs les représentants de
l'intersyndicale INRAP

Objet : engagements du Gouvernement pour la défense de l'archéologie
préventive

Vous avez déposé le 6 juin un préavis de grève à compter du 12 juin pour
demander si les engagements pris par le précédent Gouvernement pour défendre
l'archéologie préventive allaient être tenus.

Nous vous confirmons que les engagements de l'Etat seront tenus, selon
les modalités précédemment arrêtées.

1) En mars dernier, un accord de méthode a été trouvé permettant de
recruter de façon exceptionnelle des emplois à durée déterminée pour des
besoins urgents.

Les principes en ont été arrêtés, la concertation interministérielle s'est
produite, les circuits administratifs ont été activés. Moins de deux semaines après
l'accord, soit fin mars, vous avez pu constater qu'un premier recrutement avait
permis de renforcer les effectifs de 50 emplois (ETP).

L'instruction de mise en œuvre de cet accord adressée à l'INRAP, et dont
vous avez eu copie, prévoit la mise en place d'un processus de signalement des
urgences. Au vu de la liste des opérations établie à la fin mai, il a été choisi de
faire porter principalement l'effort sur les chantiers de la région Grand
Sud-Ouest qui n'avaient pas bénéficié des premiers recrutements.

En conséquence et conformément aux engagements pris par le Cabinet de la Ministre, le dossier a été porté à la direction du budget et une nouvelle ouverture de 50 emplois (ETP) a été actée.

Cette nouvelle mesure porte ainsi à 100 emplois (ETP) les recrutements exceptionnels obtenus. En 3 mois, un renfort de plus de 10% des effectifs opérationnels a pu être mis sur le terrain pour traiter les chantiers urgents d'ici la fin de l'année.

Le processus de signalement des urgences se poursuivra et un nouvel examen de la situation sera effectué au mois de septembre.

2) Vous rappelez en second lieu l'engagement de mise en place d'un dispositif commun d'information sur le plan de charge de l'INRAP et de méthode sur la construction budgétaire.

Cet engagement sera non seulement respecté, mais aussi approfondi. Il est certain qu'un suivi régulier et partagé de la charge opérationnelle de l'INRAP peut permettre une allocation plus fine et plus juste des ressources.

En ce sens, il a été demandé à la directrice générale de l'INRAP de remettre prochainement un plan d'action concernant les instruments de gestion, de pilotage et de programmation analytique de l'activité de l'établissement.

Le dossier de l'INRAP constitue une priorité pour la Ministre qui entend y apporter des réponses pérennes.



Michel CLEMENT



Martine MARIGEAUD